

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Département
de la Vendée

Date de la convocation : 6 décembre 2022
Séance du Conseil Municipal : 12 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le douze décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD – Luc SOULARD – Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU - Magali LOISEAU - Jean-Yves MERLET – Odile PINEAU – Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU – Roger BRIAND – Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD – Jean-Marie GIRARD – Véronique BESSE – Isabelle CHARRIER-FONTENIT – Maryvonne GUERIN – Christophe VERONNEAU – Fanny GIRARD - Karine LOIZEAU- Lilian BOSSARD – Marietta BOONEFAES – Jean-Marie RAUTUREAU – Steven BARTHELEMY– Laurence MARTINEAU - Fabrice ABRAHAM – Julie MARIEL-GODARD - Joseph LIARD (sauf aux délibérations 11 et 12)- Aurélie PAQUEREAU - Etienne BLANCHARD - Patricia CRAVIC

Excusés : Pierrick THOMAS donne pouvoir à Christophe VERONNEAU
Angélique BOISSELEAU donne pouvoir à Marietta BOONEFAES
Marie-Annick MENANTEAU donne pouvoir à Jean-Marie GRIMAUD

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 30
29 aux délibérations 11 et 12
Nombre de conseillers votants : 33
32 aux délibérations 11 et 12

Secrétaire de séance : Maryvonne GUÉRIN

12- MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

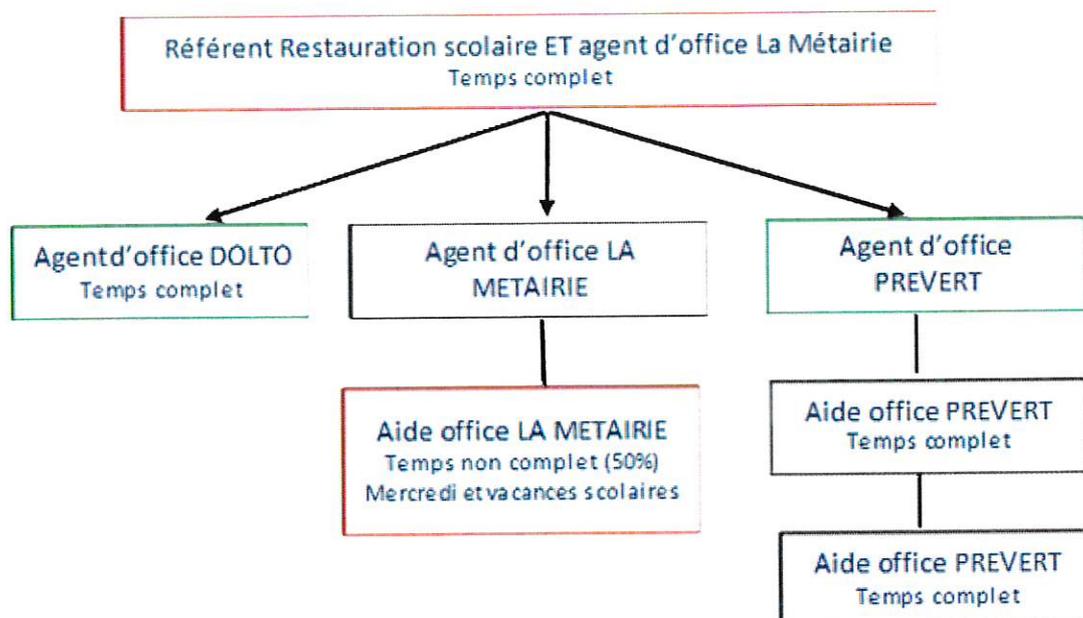
Il s'agit des créations, transformations et suppressions de poste ou des besoins en recrutement temporaire ou permanent, au sein des différents services de la Ville impactant le tableau des effectifs.

✓ **Réorganisation du service Restauration scolaire**

Dans le cadre d'une mutualisation de services, la Ville des Herbiers a décidé de confier la mission de restauration scolaire au CCAS. L'organisation du service va donc évoluer, tout en sachant que le responsable de la cuisine scolaire a fait valoir ses droits à la retraite et que le cuisinier en place a demandé sa mutation au CCAS à compter du 1er janvier 2023.

Il est proposé également que le service scolaire récupère la gestion de la restauration des repas des mercredis et des vacances scolaires, actuellement assurée par le service Enfance.

Ainsi, le service restauration de la Ville s'organiserait de la manière suivante à compter du 1^{er} avril 2023 :



Le service Vie scolaire libère ainsi 2 postes de cuisinier, et crée 6 postes nouveaux (1 poste à temps complet et 5 postes à temps non complet (50% / 30% / 17% et 2 à 15%) et augmente 2 postes d'agent d'office actuellement à temps non complet en temps complet. Soit l'évolution suivante :

2022 : service à 6,76 Equivalents Temps Plein

2023 : service à 6,97 Equivalents Temps Plein

Il convient de noter que le service Vie scolaire profite de cette évolution pour mettre en adéquation les intitulés des postes avec les fonctions. Ainsi, les actuels « Responsables d'office » n'effectuent aucune mission managériale, n'encadrent pas d'autres agents et ne gèrent pas de budget. Il est donc plus cohérent d'intituler leur poste « Agent d'office ».

Pour les postes d'Aide office, il est intitulé de la sorte car même si ces agents effectuent d'autres missions, la majeure partie de leur temps de travail s'effectue dans l'office

En résumé, pour le service Restauration scolaire, il convient de modifier le tableau des effectifs de la manière suivante :

✓ **A - Suppression des postes suivants :**

N° Poste	Service	Grade	Date d'effet
198	Restauration scolaire	Agent de maitrise ppal – TC	01/01/2023
01293	Restauration scolaire	Agent de maitrise – TC	01/01/2023

✓ **B - Modification des postes suivants :**

N° Poste	Service	Ancien grade	Nouveau grade	Date d'effet
02793	Vie scolaire	Adjoint Technique – TNC (82.66%)	Adjoint Technique – TC	01/04/2023
01293	Restauration scolaire	Adjoint Technique ppal 2 ^{ème} classe – TNC (91%)	Adjoint Technique ppal 2 ^{ème} classe – TC	01/04/2023

✓ **C - Création des postes permanents suivants :**

N° Poste	Service	Grade	Date d'effet
Nouveau Poste	Restauration scolaire	Adjoint technique – TNC (50%)	01/04/2023
Nouveau Poste	Restauration scolaire	Adjoint Technique – TC	01/04/2023

✓ **D - Création des postes temporaires suivants :**

Dans le cadre de l'organisation de l'année scolaire, il est proposé la création d'emplois temporaires sur la base de l'article L332 – 23 du Code Général de la Fonction Publique pour le service restauration et vie scolaire :

N° Poste	Service	Grade	Date d'effet	Mission
Nouveau Poste	Vie scolaire	Adjoint technique – TNC (30%)	Du 01/04/2023 au 07/07/2023	Entretien des écoles - Métairie
Nouveau Poste	Vie scolaire	Adjoint technique – TNC (17%)	Du 01/04/2023 au 07/07/2023	Entretien des écoles - Dolto
Nouveau Poste	Restauration scolaire Aide d'Office Prévert	Adjoint technique – TNC (15%)	Du 01/01/2023 au 07/07/2023	Aide au service- Office Prévert
Nouveau Poste	Restauration scolaire Aide d'Office Prévert	Adjoint technique – TNC (15%)	Du 01/01/2023 au 07/07/2023	Aide au service- Office Prévert

✓ **Transformation de postes suite à recrutement :**

Service Sport

N° Poste	Service	Ancien Grade	Nouveau Grade	Motif	Date
157	Sport	Adjoint administratif – TC	Rédacteur - TC	Mutation	06/12/2022

✓ **Création de poste**

Service jeunesse

Dans le cadre de l'organisation du service, il est proposé de faire évoluer un poste d'animateur vers un poste administratif de rédacteur suite à sa réussite au concours. Le poste d'animateur libéré viendra renforcer l'équipe du service jeunesse sur le terrain.

N° Poste	Service	Grade	Date
Nouveau poste	Jeunesse	Rédacteur Ppal 2eme classe – TC	01 janvier 2023

✓ **Fusion de postes :**

Service Enfance

Face aux besoins du service et aux difficultés de recrutement, il a été décidé de fusionner les deux postes d'adjoint d'animation créés au Conseil Municipal du 19 avril 2021 à temps non complet (50%).

N° Poste	Service	Grade	Date
Nouveau poste	Enfance	Adjoint d'animation – TC	01 janvier 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des collectivités territoriales

Vu le Code Général de la Fonction Publique

Vu l'avis favorable du comité technique du 24 Novembre 2022

Vu l'avis favorable de la commission Finances, Administration générale, Commerce et Centre-ville du 30 novembre 2022

Vu le budget principal,

Vu le rapport de Patrice BOUANCHEAU,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ:

- décide de modifier le tableau des effectifs tel que présenté ci-dessus.
- impute les dépenses afférentes sur le budget principal.

Maryvonne GUÉRIN
Secrétaire de séance




Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Maire



Transmis en Préfecture le : 19 DEC. 2022
Publié électroniquement le : 19 DEC. 2022